LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle N°530/0273 du 10 Novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Communiqué de presse

1. La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA salue l'initiative des représentants des bailleurs de fonds de rencontrer le Gouvernement du Burundi ce 28 février 2006 afin d'aider le Burundi de sortir du marasme économique aggravé par la guerre et les aléas climatiques.

2. Le Burundi, se trouvant dans un tournant décisif entre la guerre et la paix, a besoin d'un appui financier et matériel pour pallier les effets de la paupérisation continuelle et dont les conséquences pourraient concourir gravement à la résurgence des crises sociales et à la déstabilisation politique ;

3. La Ligue Iteka voudrait cependant saisir l'occasion pour demander aux représentants des bailleurs d'user de leur influence pour exiger que le Gouvernement du Burundi respecte ses engagements en rapport avec le respect des droits humains pris à travers les textes nationaux et internationaux adoptés ou ratifiés par le Burundi ;

4. De nombreux cas de torture dans les cachots de police sont régulièrement rapportés par les organisations des droits humains ainsi que des cas d'exécutions sommaires essentiellement dans le contexte du combat sans merci contre le PALIPEHUTU FNL qui se rend lui aussi coupable de nombreux crimes et exactions sur des populations civiles;

5. Concernant la Justice, la Vérité et la Réconciliation des Burundais, la Ligue Iteka constate que le Gouvernement, en libérant des condamnés à des peines lourdes pour crimes commis sous le couvert de prisonniers dits « politiques », s'écarte largement de l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi de poursuivre en Justice tous les responsables des crimes graves commis dans le pays et de mettre sur pied une commission nationale de vérité et de réconciliation ;

6. En outre, le Gouvernement s'éloigne aussi des propositions du Conseil de Sécurité et acceptées par le Gouvernement sortant de mettre sur pied un mécanisme non judiciaire d'établissement des faits, sous la forme d'une commission de la vérité, et un mécanisme judiciaire chargé de déterminer les responsabilités, sous la forme d'une chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais ;

7. Concernant les libertés publiques, la Ligue Iteka relève aussi la tendance du Gouvernement à interdire sans motifs valables la tenue des réunions des associations sans but lucratif de peur qu'elles ne critiquent les décisions prises par le pouvoir.

C'est pour toutes ces raisons que la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka demande

Au Gouvernement :

- Une gestion saine et transparente de l'aide que les bailleurs de fonds pourraient accorder au Burundi ;

- De prêcher par le bon exemple en respectant le principe de présomption d'innocence et en traitant avec humanité et respect les prévenus détenus dans les cachots de police et les prisons ;

- De surseoir à la libération de certains criminels sous l'appellation de « prisonniers politiques » et de poursuivre les consultations avec les Nations Unies, les partis politiques et la société civile sur l'opportunité de mise en place de la chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais qui aurait la compétence de poursuivre les plus grands responsables des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis au Burundi.

- De mener une large consultation dans le processus de mise en place de la commission Vérité et Réconciliation ;

- De garantir le libre fonctionnement des associations sans but lucratif.

Aux bailleurs de fonds

- De soutenir financièrement et économiquement le Burundi qui a besoin d'un « plan Marshall » pour relancer l'économie et le développement ;

- D'user de leur influence pour que le Gouvernement du Burundi ne fasse plus la sourde oreille aux voix qui s'élèvent de plus en plus pour demander le respect des droits de la personne humaine, conformément aux engagements pris dans les différents accords, aux lois nationales et aux instruments internationaux de protection des droits humains ratifiés par le Burundi.

Fait à Bujumbura, le 27/02/2006

Pour la LBDH ITEKA

Jean-Marie Vianney Kavumbagu

Président (sé)